

Compte rendu BUREAU COMMUNAUTAIRE JEUDI 14 avril 2022

Bureau communautaire du 14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 14 avril
à 18 heures 30 minutes, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 08 avril 2022

Étaient présents :

BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, DEGA Gilbert, DELOR Carole, FERRAGE Pierre, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, SALAT Éric, TURREL Denis, VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Étaient Excusés :

AUDOUBERT René, BAUDINIÈRE Julien, CAZARRÉ Max, CONDIS Sylvette, DEJEAN Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, MURCIA Christian, Payen Éric, SENECLAUZE Christian.

Étaient Absents :

Étaient invités et présents : KUBALA Christian

Pouvoirs :

CONDIS Sylvette (pouvoir à Denis TURREL), ESQUIROL Jean-Marc (pouvoir Maryse VEZAT-BARONIA).

Secrétaire de séance : Pierre VIEL

Nombre de membres du bureau : 35
Nombre de membres en exercice : 34
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 27

Ordre du jour :

Développement Économique

1. Aides à l'immobilier d'entreprises

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2. Réponse à l'Appel à projets Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

Fonctionnement

3. Restitution de l'audit du cabinet d'études SPQR sur le mode de gestion des crèches

4. Proposition de séminaire sur le projet de construction d'une piscine intercommunale

Questions diverses

5. Validation du projet d'ordre du jour du Conseil communautaire (ci-joint)

Monsieur Pierre VIEL est proposé comme secrétaire de séance. Le Bureau Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Monsieur le Président demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 03 février 2022. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Développement Économique

Délibération B20220414_038 Attribution de subventions au titre du règlement communautaire d'aides à l'immobilier d'entreprises – Programmation 2022

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre du règlement d'aides financières en faveur de l'immobilier d'entreprises de la Communauté de communes et de la convention de délégation de la compétence d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne récemment renouvelée en date du 23 mars 2022, les trois entreprises suivantes ont déposé des dossiers qui ont été soumis à l'examen du service développement territorial en collaboration avec les services du Département :

❖ **METALLERIE FERONNERIE HF METAL – ZAC DE SERRES**

La société HF METAL est une entreprise de menuiserie métallique et serrurerie, spécialisée dans la fabrication, la conception et la pose d'escaliers, de gardes corps, de mobilier, de verrière, de portails.

La société a été créée en 2018 par Messieurs FICHANT Yoann et HODE-PINSON Thimotée. Elle est installée dans la ZAC de Serres, 15, rue du Tinal à Noé. L'entreprise porte un projet d'extension de 200m² pour un espace de stockage supplémentaire et un atelier.

REPARTITION DES FINANCEMENTS PUBLICS	
Montant travaux – Assiette éligible	188 570.54 €
Financement public maximum (20%)	37 714.11 €
Part EPCI/CD31 (30%)	11 314.23 €

<i>Dont CCV (51%)</i>	5 770.26 €
<i>Dont CD31 (49%)</i>	5 543.97 €
Part Région (70% max)	26 399.88 €

La Communauté de Communes apportera une aide à la société HF METAL de 11 314,23 € répartie de la manière suivante :

- Communauté de Communes du Volvestre : 5 770,26 €
- Conseil Départemental de la Haute-Garonne : 5 543,97 €

La Région pourra attribuer 26 399,88 €. L'entreprise pourra percevoir une aide publique maximale de 37 714,11, soit 20% du montant éligible du projet.

❖ PEREZ PAYSAGISTE – ZA ACTIVESTRE

L'entreprise PEREZ PAYSAGISTE a des activités de création et entretien espaces verts, terrassement, piscine, clôtures, etc. La société a été créée en en 2012, après que Monsieur PEREZ Marc reprenne l'entreprise familiale créée en 1998 à Gratens.

Après 24 ans d'existence, le projet d'installation sur le parc d'activités Activestre consiste à construire un bâtiment d'environ 400m². L'objectif est de bénéficier d'une meilleure visibilité depuis l'A64. L'entreprise souhaite également améliorer son outil de travail en améliorant l'hygiène et la sécurité du site pour ses salariés, tout en créant un showroom d'aménagement paysager pour exposer leurs réalisations et produits.

REPARTITION DES FINANCEMENTS PUBLICS	
Montant travaux – Assiette éligible	357 977.82 €
Financement public maximum (20%)	71 595.56 €
Part EPCI/CD31 (30%)	21 478.67 €
<i>Dont CCV (51%)</i>	10 954.12 €
<i>Dont CD31 (49%)</i>	10 524.55 €
Part Région (70% max)	50 116.89 €

La Communauté de Communes du Volvestre apportera une aide à la société PEREZ PAYSAGISTE de 21 478,67 € répartie de la manière suivante :

- Communauté de communes du Volvestre : 10 954,12 €
- Conseil départemental de la Haute-Garonne : 10 524,55 €

La Région pourra attribuer 50 116,89 €. L'entreprise pourra percevoir une aide publique maximale de 71 595,56 €, soit 20% du montant éligible du projet.

❖ MPAC 31 – ZA ACTIVESTRE

L'entreprise MPAC 31 réalise l'achat, la vente et la pose de menuiseries extérieures, pergolas, portails alu, bois, PVC. La société a été créée en 2017 par Monsieur Camborde Anthony à Gratens. Les locaux ont été transférés à Carbonne en 2018.

Le projet porté par l'entreprise consiste en la création d'un bâtiment de 750 m² composé de 450 m² d'atelier et 200m² de bureaux. Les objectifs sont de bénéficier de la visibilité de l'A64 pour attirer davantage de clientèle ; d'améliorer les coûts d'achat avec un atelier de production à plus grande capacité ; répondre à une clientèle plus large : améliorer et adapter les locaux afin de répondre aux normes en vigueur et d'améliorer les conditions de travail des salariés.

REPARTITION DES FINANCEMENTS PUBLICS	
Montant travaux – Assiette éligible	423 380.76 €
Financement public maximum (20%)	84 676.15
Part EPCI/CD31 (30%)	25 402.85 €
<i>Dont CCV (51%)</i>	12 955.45 €
<i>Dont CD31 (49%)</i>	12 447.40 €
Part Région (70% max)	59 273.05 €

La Communauté de Communes du Volvestre apportera une aide à la société MPAC 31 de 25 402,85 € répartie de la manière suivante :

- Communauté de communes du Volvestre : 12 955,45 €
- Conseil départemental de la Haute-Garonne : 12 447,40 €

La Région pourra attribuer 59 273,05 €. L'entreprise pourra percevoir une aide publique maximale de 84 676,15 €, soit 20% du montant éligible du projet.

Vu la délibération C20211216_139 du 16 décembre 2021 relative au projet au renouvellement de la convention de délégation de la compétence d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises de la Communauté de communes du Volvestre au Département de la Haute-Garonne, approuvant les conditions de la convention et autorisant Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention avec Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
Sous réserve de l'avis favorable de la commission permanente du Conseil départemental de la Haute-Garonne sur ces dossiers.

Vu les avis favorables de la commission économie du 28 février 2022,

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'attribuer au titre du règlement des aides communautaires à l'immobilier d'entreprises – programmation 2022, une subvention de 11 314.23 € à la METALLERIE FERONNERIE HF METAL ou toute autre personne morale se substituant à la société, sachant que 5 770.26 € seront apportés par la Communauté de Communes du Volvestre et 5 543.97 € seront versés par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.**
- **D'attribuer au titre du règlement des aides communautaires à l'immobilier d'entreprises – programmation 2022, une subvention de 21 478.67 € à la société PEREZ PAYSAGISTE ou toute autre personne morale se substituant à la société, sachant que 10 954.12 € seront apportés par la Communauté de Communes du Volvestre et 10 524.55 € seront versés par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.**
- **D'attribuer au titre du règlement des aides communautaires à l'immobilier d'entreprises – programmation 2022, une subvention de 25 402.85 € à la société MPAC 31 ou toute autre personne morale se substituant à la société, sachant que 12 955.45 € seront apportés par la Communauté de Communes du Volvestre et 12 447.40 € seront versés par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de cofinancement correspondantes avec Madame la Présidente du Conseil Régional d'Occitanie.**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec chaque représentant de l'entreprise ou de l'association, le représentant de la SCI, s'il y a lieu et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne s'il participe, une convention d'attribution précisant les engagements de chacune des parties.**

26 Voix POUR

0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Délibération B20220414_042 Appel à projets « Atlas de la biodiversité communale » 2022

Monsieur le Président expose :

L'Office Français pour la Biodiversité (OFB), établissement public d'Etat à caractère administratif créé en 2019, a lancé le 16 février 2022 un appel à projets dédié à la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Une enveloppe de 2 M€ a été allouée à ce dispositif qui peut permettre aux porteurs de projet, en priorité communes et EPCI, de bénéficier d'un soutien maximal de 80% des dépenses éligibles.

Les objectifs de l'appels à projet sont les suivants :

- Permettre aux bénéficiaires d'acquérir une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique, qui permette une intégration des enjeux de la biodiversité du territoire dans les actions et stratégies qu'ils portent (politiques publiques, gestion d'espaces, incitations auprès des particuliers et entreprises, actions de sensibilisation...);
- Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de la biodiversité propres au territoire par les élu-e-s, les équipes techniques des collectivités ou des structures intercommunales, les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, entreprises, associations, etc...) et les habitants ;
- Impliquer les acteurs locaux pour leur permettre d'améliorer la gestion des espaces publics (ou privés) de la commune ou de la structure intercommunale ;
- Examiner et intégrer, dans la mesure du possible, les aspects socio-économiques en identifiant les activités locales et leurs impacts, tant positifs que négatifs, sur la biodiversité (étalement urbain, activité minière, agricole...).

Au regard des enjeux évoqués ci-dessus, après l'organisation d'un groupe de travail issu de la Commission Aménagement de l'Espace – Transition Ecologique le 2 mars, puis un appel à la manifestation de l'intérêt des communes-membres le 7 mars, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes du Volvestre soumette une candidature à cet appel à projets pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité à l'échelle des 4 communes retenues : Bois-de-la-Pierre, Carbonne, Lafitte-Vigordane et Rieux-Volvestre.

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le dépôt de candidature de la Communauté de communes pour cet appel à projets ou tout autre appel à projet porté par un autre organisme et répondant aux mêmes objectifs,
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Office Français pour la biodiversité (OFB) ou tout autre structure ayant publié un appel à projets répondant aux mêmes objectifs,**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.**

27 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Fonctionnement

6. Restitution de l'audit du cabinet d'études SPQR sur le mode de gestion des crèches

Les membres du bureau ont pris acte de cette présentation.

7. Proposition de séminaire sur le projet de construction d'une piscine intercommunale

Les membres du bureau décident à l'unanimité l'organisation d'un séminaire sur le projet de construction d'une piscine intercommunale en mai prochain. Ce séminaire sera ouvert aux conseillers communautaires et aux conseillers municipaux.

Questions diverses

8. Validation du projet d'ordre du jour du Conseil communautaire

Le projet d'ordre du jour du prochain conseil communautaire est validé par les membres du bureau.

Fin de séance : 20h17

Carbonne le 14 avril 2022